

VILLE DU PECQ

D E C I S I O N

1.1 MARCHES PUBLICS

OBJET : Avenant au contrat de maintenance ARPEGE C2213916

Laurence BERNARD, Maire de la Ville du Pecq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article L2122-1 et R.2122-8,

Vu la délibération N° 22-2-6 du 6 avril 2022 donnant délégation au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée, concernant les fournitures et/ou les services ainsi que des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée jusqu'à 500 000 € HT inclus concernant les travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision INFORMATIQUE 2022-0011 relative à un contrat de service pour le progiciel Adagio, Mélodie, Maestro avec la société Arpège,

D E C I D E

De signer, avec la société Arpège, 13 rue de la Loire – CS 23619 – 44236 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE CEDEX, un avenant au contrat de maintenance C2213916 pour l'interface HUBEE.

De préciser que l'avenant au contrat prend effet à compter 1^{er} janvier 2024.

De préciser que le montant annuel est fixé à 633,70 € HT, pour la maintenance de l'interface HUBEE soit 760,44 € TTC.

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal

Le Pecq, le 06 SEP. 2023



Le Maire,

Laurence BERNARD

VILLE DU PECQ

13 bis quai Maurice Berteaux - 78230 LE PECQ

Tél. : 01 30 61 21 21 - Fax : 01 30 61 52 54

Courriel : mairie@ville-lepecq.fr - Portail officiel : ville-lepecq.fr

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20230906-D2023-108-CC
Date de télétransmission : 12/09/2023
Date de réception préfecture : 12/09/2023

